



Rapport du Comité de gestion de CoGÉTise

Le point sur les règlements 2007 et 2008

Globalement, depuis le 1^{er} janvier 2007 et jusqu'à ce jour, CoGÉTise a traité **pour 2007** les versements de **19 601 syndicats**. Au vu des déclarations des syndicats, **le montant des cotisations payées par les syndiqués s'élève à 69 303 736 €**, dont 46 552 784 € ont été reversés. Ont ainsi été encaissés **626 911 FNI** (506 810 actifs, dont 68 030 Ugict et 6 215 privés d'emploi, 113 886 retraités) et **5 838 819 cotisations mensuelles** (4 609 431 actifs, dont 641 129 Ugict et 42 914 privés d'emploi, 1 186 474 retraités).

Pour 2008, ont été recensés les règlements de **12 835 syndicats**. Le règlement cumulé de **30 467 002 €** concerne **489 682 FNI** (390 588 actifs, dont 56 779 Ugict et 2 940 privés d'emploi, 91 154 retraités) et **3 702 314 cotisations mensuelles** (2 778 071 actifs, dont 416 190 Ugict et 18 157 privés d'emploi, 906 087 retraités).

Au 24^e mois de l'exercice 2007, les paiements se poursuivent. Il s'agit, pour partie, de règlements complémentaires de syndicats mais, pour l'essentiel, ces règlements concernent des paiements de syndicats induits par l'entrée récente de leur organisation dans le système.

Malgré les nouvelles entrées, **quelques fédérations n'ont toujours pas pris les dispositions pratiques permettant à leurs syndicats d'entrer dans CoGÉTise**. Il s'agit des Ports et docks, des Syndicats maritimes des Officiers de la marine marchande. C'est aussi le cas pour plusieurs syndicats non fédérés de l'UGFF. Les syndicats de la fédération du Spectacle l'ont fait partiellement. Globalement, cela représente environ 32 000 FNI. Des discussions se poursuivent pour examiner les mesures permettant à ces organisations une entrée effective dans CoGeTise. Des rencontres ont déjà eu lieu, d'autres sont programmées.

Si les comparaisons des résultats 2007, qui ne peuvent encore être considérés comme définitifs, avec ceux des années antérieures sont à interpréter avec précaution – 2005 et 2006 ayant été caractérisées par de nombreuses impasses dans les règlements de FNI et de timbres mensuels – on peut quand même **souligner le renforcement de la syndicalisation de plusieurs fédérations** (agro-alimentaire, chimie, commerce, FAPT, santé, services publics, transports).

Pour autant, même en tenant compte de l'estimation faite des FNI non encore réglés pour 2007, **le niveau global de syndicalisation de la Cgt pour cette année est**

inférieur au recensement effectué pour le 48^e Congrès (711 000), chiffre non confirmé par les règlements.

En ce qui concerne **2008**, une comparaison avec 2007, effectuée date à date au 31 décembre, fait apparaître **une avance de 29 000 FNI et de 361 000 cotisations mensuelles**. Il s'agit là d'un indicateur ponctuel qu'il conviendra de vérifier au fur et à mesure des règlements 2008 avant de conclure à une évolution positive de la syndicalisation globale à la Cgt.

Par contre, l'observation de ces données nous amène à **plusieurs constats** :

- **Le rapport du nombre de cotisations par syndiqué s'élève à 9,31 timbres par FNI**. Il est supérieur (+2) à ce qu'il était jusqu'à présent, notamment dans les décomptes opérés lors des congrès confédéraux. Si cette moyenne de 9,31 timbres (hors FNI) apparaît comme satisfaisante, elle ne doit pas occulter l'existence de disparités, parfois importantes, entre cotisations actifs (9,1) et retraités (10,42), entre fédérations (de 5,3 à 9,6), entre syndicats d'une même profession.

Au 31 décembre 2008, les moyennes constatées pour 2008 sont très légèrement supérieures à celles de l'exercice 2007 au 31 décembre 2007.

- **Le niveau moyen des timbres**, pour les catégories ouvriers/employés, retraités, privés d'emploi, se situe au niveau supérieur des estimations faites lors de l'exercice blanc de 2006 – voire le dépasse. Seul le montant des cotisations Ugict est inférieur de 2 % à celui qui avait été prévu.

Le niveau moyen de la cotisation de certains syndicats est largement inférieur à 10 € (1 % du Smic) sans qu'il y ait toujours de causes objectives à ce constat (temps partiel par exemple). Cela laisse à penser soit que la règle du 1 % est mal ou non appliquée, soit qu'il y a rétention dans les déclarations.

- **Les niveaux moyens de cotisation des actifs n'augmentant entre 2007 et 2008 que de 0,6 %**. La cotisation des retraités évolue de 1,5 % pendant cette période. Même si l'on prend en compte des revalorisations de salaires insuffisantes, il semble que **les cotisations syndicales n'ont pas été réactualisées partout**.

Où en est-on de la mise en œuvre globale du système ?

Le précédent rapport du Comité de gestion (septembre 2008) indiquait que *si le système était désormais opérationnel, il restait encore des fonctionnalités à créer ou à développer, le comité s'étant fixé plusieurs priorités sur lesquelles nous proposons de faire le point aujourd'hui*.

- **Régulariser le stock des 30 000 déclarations 2007 qui ont été réparties selon un système provisoire de répartitions**. Toutes les déclarations ont été désormais importées dans la base générale des données et **le modèle de correction automatique des erreurs et des anomalies** de saisie (pourcentage appliqué insuffisant ou trop élevé) **a été réalisé**. Mais il reste un certain nombre de corrections manuelles à effectuer qui conditionnent l'intégration de ces données. Celle-ci ne

pourra s'effectuer que lorsque toutes les corrections seront faites, ce qui prend beaucoup de temps. Parallèlement, **CoGÉTise continue de développer un module** qui permettra de régulariser les déclarations erronées ayant fait l'objet de répartitions dans le système opérationnel (cotisations identifiées Ugict au lieu d'ouvrier/employé, FNI au lieu de timbres mensuels, imputations à un autre syndicat...).

Pour ne pas pénaliser financièrement les UL concernées par ce système provisoire de répartitions, et qui n'auraient pu bénéficier de la totalité de ce qui leur est dû, CoGÉTise a mis en place un système d'avances qui a été peu utilisé.

- **Le lien avec Cogitiel a été réalisé** afin de permettre aux organisations la mise à jour de leur comptabilité au fur et à mesure de leurs déclarations. Cela nécessite que la description de leurs structures dans CoGiTiel soit identique à celle de CoGÉTise.
- **La production d'états** a été améliorée. Mais il reste à finaliser le module accessible aux organisations par accréditation, leur permettant d'accéder aux informations sous la forme qu'elles souhaitent (cumuls par période, par syndicat, par territoire, par secteur professionnel, par catégorie...)
- **Accélérer la procédure des accréditations.** Rappelons que chaque secrétaire général d'Union départementale, de fédération et de comité régional, a reçu un courrier de CoGÉTise lui demandant la liste des noms des responsables qui, au sein de l'organisation, seront habilités à accéder à tout ou partie des informations.

750 noms de responsables ont été communiqués à CoGÉTise par les fédérations et les unions départementales, mais seuls 120 se sont connectés sur le site afin que le Comité de gestion valide leur inscription. D'autre part, signalons que 41 organisations ont accompli cette formalité et que 8 fédérations n'ont transmis qu'un seul nom de responsable accrédité.

Cette procédure, indispensable pour accéder aux données, est décrite **dans l'Info-CoGÉTise n°11 disponible sur le site** avec l'ensemble des informations concernant les modalités de fonctionnement du système de répartition des cotisations. Nous vous invitons à vous y référer.

- **Inciter les syndicats à effectuer les règlements par internet.** Ils sont grandement facilités par l'utilisation de ce support : moins de risque d'erreurs pour les syndicats, gain de temps en particulier pour ceux qui ont plusieurs sections et pour les structures multipro gérées par les UL. CoGÉTise se fixe l'objectif qu'en 2009 le règlement des déclarations internet puisse être effectué par virement ou prélèvement. Une deuxième version de la déclaration comportera beaucoup plus de fonctionnalités Elle permettra notamment aux syndicats de recevoir un duplicata et d'avoir plus d'éléments d'information (niveau du timbre déclaré, nombre de timbres par FNI depuis le début de l'année, simulation de l'état récapitulatif de l'exercice...)

Quels enseignements peut-on tirer après deux années de mise en œuvre ?

- En septembre dernier, nous écrivions que : « CoGÉTise est devenu aujourd'hui la référence unique pour mesurer le niveau de syndicalisation et ses évolutions dans le temps ».

Pour 95 % des syndicats et organisations de la Cgt, ces principes sont devenus une réalité tangible. Notre responsabilité est de faire en sorte que dans les semaines à venir, ceux-ci soient partagés par 100 % des syndicats, ce qui implique l'entrée dans le système de ceux qui n'y sont pas encore, ceci afin de faire que l'opinion et la présence de leurs adhérents ne soit pas minimisées lors de la préparation du 49^e Congrès confédéral.

- **L'un des objectifs** de ce système était également **d'accélérer les rythmes de reversement des cotisations**, notamment de permettre à la Cgt d'être en mesure de connaître, dans des « délais normaux » le nombre de ses adhérents.

Nous avons avancé dans ce domaine. En effet, jamais la Cgt n'avait été en capacité d'afficher ce niveau de connaissances après 24 mois d'exercice. Pour autant, l'exercice 2007 n'a pu encore être clos, et les paiements concernant celui-ci se poursuivent.

Si, pour partie, cette situation s'explique par la non entrée de quelques fédérations dans CoGÉTise, pour une autre part ces retards sont imputables à certains syndicats eux-mêmes qui règlent en 2009 des cotisations concernant 2007, ce qui, sauf situation exceptionnelle, ne devrait pas se produire.

Le Comité de gestion avance les propositions suivantes aux organisations du CCN :

- **à compter de 2009, limiter le traitement des versements des cotisations à 24 mois.** Cela conduirait, par exemple, à arrêter officiellement au 31 décembre 2009 le nombre des syndiqués concernant l'année 2008.
 - possibilité d'anticiper cette clôture pour les fédérations qui le souhaiteraient. Elles auraient alors à le signaler au Comité de gestion.
- CoGÉTise est un outil **de solidarité financière, les versements effectués par les syndicats constituant la base commune à partir de laquelle l'ensemble des organisations de la Cgt est financé.**
 - **C'est également un outil de connaissances pour agir dans plusieurs domaines.**
 - Les informations qu'il donne constituent une base précise et détaillée **pour développer une démarche offensive de politique financière**, tant sur le suivi des règlements que sur les niveaux des montants et les nombres de cotisations réglées par les syndicats.
 - Il sera également une **aide précieuse pour aider à la préparation du 49^e Congrès**, en particulier pour les **opérations liées au mandatement et aux votes.**

- *Cet outil fiable est perfectible.* C'est le rôle du Comité de gestion de permettre qu'il soit plus et mieux l'outil dont les syndicats et les organisations de la Cgt ont besoin. Au-delà des décisions à prendre et des mesures à poursuivre pour aboutir sur les différentes priorités que nous nous sommes fixées. Nous à **travailler à l'unification des deux systèmes utilisés** pour la vie syndicale et la politique financière : **Cogitiel**, d'une part, et **CoGÉTise**, d'autre part.

C'est le **Cogitiel version 2**, en cours d'élaboration, qui devra être **l'axe de cette unification, intégrant, généralisant et complétant les sous-systèmes de CoGÉTise.**

- De manière générale, des informations sont régulièrement apportées par le canal des Infos CoGÉTise, ou par le biais de réunions avec les organisations, réunions spécifiques ou statutaires.

Le Comité de gestion et les équipes administrative et technique sont disponibles pour répondre aux différentes sollicitations, opérer les vérifications demandées et apporter les explications nécessaires.

- Comme il le fera pour l'ensemble des instances confédérales, **le 49^e Congrès aura à renouveler le Comité de gestion de CoGÉTise.**

Rappelons que celui-ci est composé de 20 membres :

- ➔ 2 de droit : le Président de la CFC et l'Administrateur confédéral
- ➔ 18 représentants des syndicats et organisations (6 pour les syndicats, 2 pour les UL, 4 pour les UD, 4 pour les fédérations, 1 pour l'UCR, 1 pour l'Ugict).

Des informations ultérieures présenteront le dispositif et les modalités de présentation des candidatures.

Le Comité de gestion de CoGÉTise

Le 31 janvier 2009